

CONSEIL MUNICIPAL

Installation d'une élue et suspension de séance marquent une réunion tendue

Vendredi soir, le conseil municipal a débuté par la mise en place de la conseillère Indira M'Panzu Menga. L'obtention d'un poste supplémentaire à la liste de Claude Bourdin, a contraint l'assemblée à reprendre les commissions et les postes pourvus dans ces commissions, ces derniers étant distribués au prorata.

Grégory Bubenheimer, désormais seul conseiller du Modem, a alors demandé une interruption de séance pour s'entretenir avec Joël Lainé, afin de trouver un arrangement avec ce dernier pour ne pas être évincé de toutes les commissions. La guerre serait-elle déclarée entre « Beaugency demain » et « Beaugency Alternance » ? En tout cas, Grégory Bubenheimer a été écarté de toutes les commissions sans exception, sa liste ne sera donc pas représentée. Cela pourrait se discuter sur le plan

démocratique. Souhaitant assister aux commissions comme auditeur libre en tant que conseiller municipal, sa demande a été rejetée par Claude Bourdin, maire, ce que regrette Grégory Bubenheimer en annonçant, « *je vais écrire au préfet.* » Décidément en forme, François Autrive, membre de

l'opposition a lu la lettre qu'il a écrite à l'intention du conseil. Dans celle-ci, il s'interrogeait sur l'espace prévu pour l'opposition dans le bulletin municipal puisqu'il a appris, par hasard, que l'opposition avait droit à 83 caractères, qui est ensuite passé à 538 signes suite à sa demande de recalcul. Il s'est

alors interrogé sur le nombre de signes sur lequel on doit se baser réellement, le rattrapage de l'espace perdu pour le bulletin de juillet et la répartition de cet espace entre les groupes minoritaires. Finalement l'opposition a droit, au total, à 4.000 caractères, dont 800 pour le Modem.

Isabelle Diaz.

Points importants à l'ordre du jour

ZAC des Capucines. Après l'étude de la DIREN de l'impact pour avis, elle a émis deux observations concernant le volet paysager et l'intégration urbaine et la présentation de plusieurs variantes de projets au plan juridique. Il a été décidé de valider l'étude d'impact, de tirer le bilan de la concertation et de créer la ZAC.

Communauté de communes, demande de délimitation de périmètre. Le projet concernant la délimitation du périmètre de la communauté de communes a été approuvé par le conseil. Le préfet sera sollicité pour la création de la communauté de communes le 1^{er} décembre 2008. Cette délibération sera notifiée aux

maires du périmètre du projet.

Création de postes d'adjoints et conseillers municipaux délégués. Suite à l'obtention du nouveau siège, le conseil décide de nommer deux adjoints supplémentaires, Stéphanie Maigret et Michel Gaucher, et huit conseillers délégués.